



Renouvelez votre parc de véhicules professionnels en préservant votre trésorerie

Spécialement conçu pour les sociétés et les indépendants exerçant leur activité sur le territoire suisse, le leasing de la Banque Cantonale de Genève présente de nombreux avantages.

L'essentiel

Le leasing de véhicules professionnels est un moyen de répondre aux besoins précis des entreprises en matière d'équipement de transport tout en ménageant leur trésorerie.

Il est l'option idéale pour renouveler son parc de véhicules à usage professionnel, tout en payant des mensualités moins élevées qu'un crédit classique.

Avantages

Libre choix du véhicule et de la marque

Le leasing couvre une large gamme de véhicules et de marques choisis par l'entrepreneur.

Rapidité d'octroi et versement initial optionnel

Décisions rapides et formalités simplifiées.

Demande facilitée

Les demandes peuvent être effectuées directement en ligne sur bcge.ch/fr/leasing-demande.

Taux préférentiel pour véhicules propres

Taux d'intérêt préférentiel pour véhicules propres.



Fonctionnement

Le leasing de véhicule à usage professionnel a pour objectif de financer l'usage d'un véhicule professionnel en échange d'un loyer sur une durée déterminée, tout en prévoyant une option d'achat à l'échéance. Il permet l'utilisation immédiate du véhicule sans investissement préalable.

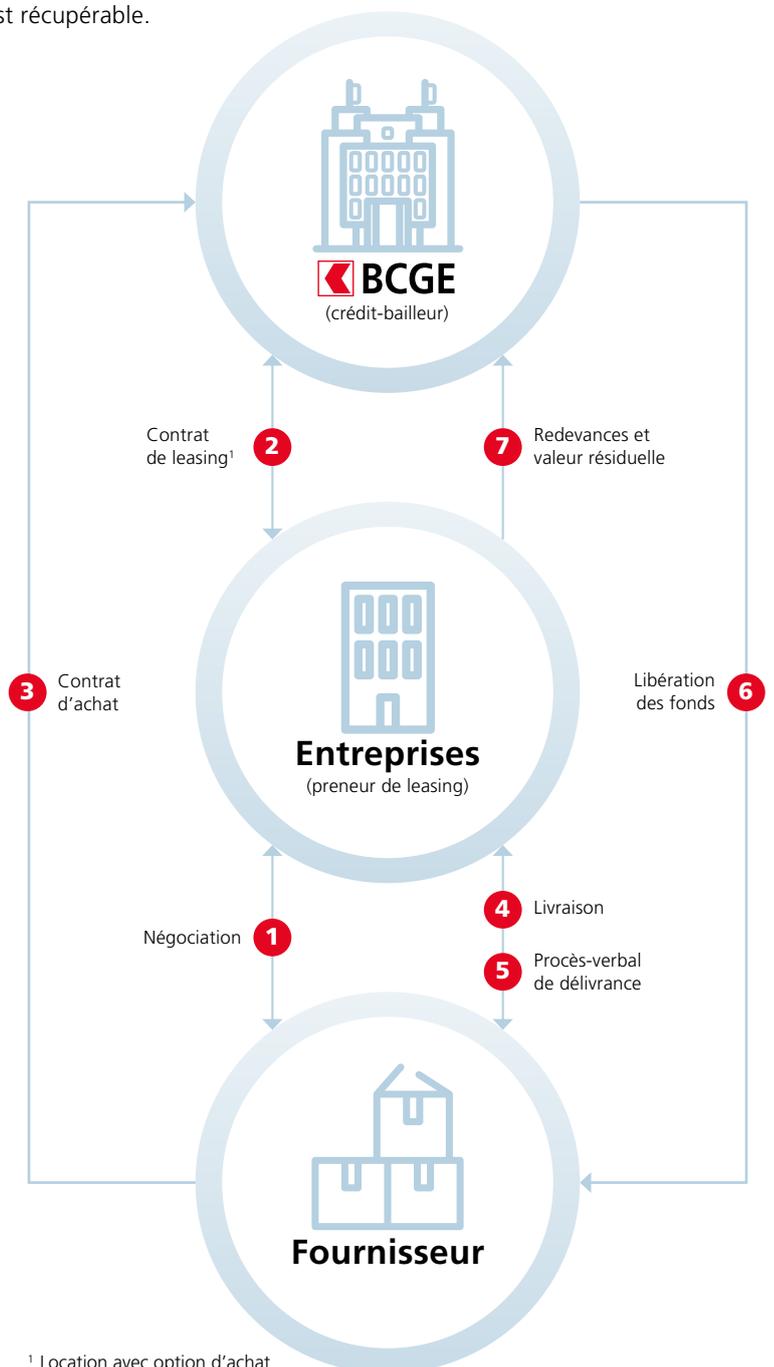
Pour les entreprises et les indépendants, les mensualités sont comptabilisées comme des charges d'exploitation et la TVA est récupérable.

Le leasing financier, une relation tripartite

- 1** Choix du véhicule parmi une large gamme de catégories (utilitaires, voitures d'entreprise, tourisme, scooters, motos, vélos électriques, etc.).
- 2** Les conditions du contrat de leasing sont fixées entre le preneur de leasing et la BCGE.
- 3** Le contrat d'achat est remis à la BCGE.
- 4 5** Une fois la livraison effectuée au preneur de leasing, le PV de délivrance est signé, attestant de la bonne livraison.
- 6 7** La banque achète le véhicule au fournisseur et en acquiert la pleine propriété, pour le mettre à disposition du preneur, contre paiement de redevances, aux conditions prévues à l'avance dans le contrat.

A l'échéance du contrat

- Le preneur peut acquérir le véhicule à un prix fixé contractuellement.
- La propriété est transférée de la banque à l'entreprise au moment du paiement de la facture finale.
- Si l'entreprise ne désire pas acheter le véhicule, un acquéreur (fournisseur initial ou un tiers) doit être identifié en vue de la reprise du bien.



Conditions requises



Contact

 Votre conseiller personnel

 Conseil en ligne 058 211 21 00; lundi-vendredi : 7h30-19h30; samedi : 9h00-16h00; dimanche : 9h00-13h00

 info@bcge.ch

 bcge.ch/fr/leasing-vehicule-pro-entreprises

Ce document est un support marketing qui présente les principales caractéristiques d'une prestation ou d'un service. Il est exclusivement destiné à votre information et ne doit pas être compris comme une proposition d'acquiescer un instrument financier ni comme un conseil financier en placement personnalisé. BCGE se réserve le droit de modifier en tout temps et sans préavis les caractéristiques de ses prestations et services. Elle décline toute responsabilité pour les pertes ou dommages de quelque nature que ce soit qui pourraient résulter de l'utilisation de ces informations.